



## CONDITIONS DE GARANTIE—APPAREILS NEUFS

Afin de vous permettre de bénéficier d'un haut niveau de sécurité et de disponibilité pour votre système PC, la Société Idesoft Sàrl. (dénommée ci-après Idesoft) vous accorde des prestations de garantie **hardware** sur ce matériel. Sauf information contraire indiquée sur la facture, la durée de la garantie légale est de 2 ans dès la date d'achat, et s'applique exclusivement à des appareils utilisés en Suisse.

Le service garantie Idesoft est à votre disposition dans le cas où, en dépit du haut niveau de qualité de l'appareil, des problèmes liés à des **composants matériels** surviennent pendant la durée de la garantie.

### Dispositions générales de garantie

La Société Idesoft assure des prestations de garantie pour l'appareil figurant sur le contrat de vente (= unité centrale d'ordinateur sans écran). Les écrans et périphériques externes tels que imprimantes, scanners, etc.. ne sont pas couverts par ce contrat de garantie. Les cas de garantie concernant ces appareils doivent être traités directement avec les représentants en Suisse des importateurs correspondants et ne relèvent en aucun cas des prestations de garantie d'Idesoft.

### Prestations de garantie

La Société Idesoft s'engage à restituer sous ce contrat de garantie la configuration matérielle de l'appareil correspondant à l'état original à sa sortie du magasin au moment de son acquisition. Le client n'encourt aucun frais pour le temps de travail, de même que pour le remplacement de pièces défectueuses dans le cadre du contrat de garantie. Lors de toute demande de réparation, le client s'engage, à fournir le logiciel du système d'exploitation original joint ou préinstallé au moment de l'acquisition de l'appareil et à tenir les codes justificatifs à disposition ou à les livrer avec l'appareil.

L'installation du système d'exploitation est couverte par la garantie, uniquement en cas de défaut de matériel et de nouvelle installation. Lors de transfert d'anciens supports de données, (disques durs), le système d'exploitation n'est PAS couvert par les prestations de garantie. Les produits logiciels tiers ne sont pas couverts.

### Exclusion des prestations de garantie. Sont expressément exclus de la garantie:

- La réparation de dommages dus au non-respect de la notice d'utilisation, d'une manière générale le maniement et l'utilisation inadaptés des appareils de même que les influences extérieures telles que le feu, l'eau, la surchauffe ou d'autres dommages élémentaires.
- La réparation de dommages causés par des interventions de personnes non autorisées sur les appareils.
- La remise en état d'appareils défectueux sous garantie qui ont été modifiés par le client sans l'accord écrit préalable d'Idesoft.
- Le remplacement de matériels d'usage défectueux comme par ex. batteries, disques CD et/ou DVD, clés USB, etc.
- Les options intégrées ultérieurement (RAM, cartes fax, cartes modem, cartes graphiques, HDD, FDD, cartes scanner, cartes vidéo, carte son, lecteurs internes ou externes, etc.) de même que les logiciels installés ultérieurement.

La Société Idesoft assume la responsabilité de dommages directs survenus en relation avec la réalisation des prestations de garantie et par des manquements grossiers à l'obligation de soin démontrables d'Idesoft. Dans un tel cas, le recours du client se limite à la remise en état gratuite ou à la réalisation ultérieure correcte des prestations de garantie. Tout autre recours en relation avec la fourniture de prestations dans le cadre du présent contrat de garantie, en particulier la responsabilité de dommages indirects ou consécutifs tels que perte de bénéfices, économies non réalisées, dépenses supplémentaires du donneur d'ordre, recours de tiers, frais pour la récupération de données des supports de données, etc., est expressément exclu.

La Société Idesoft ne peut assumer aucune responsabilité pour la prestation de service si la réalisation correcte et en temps voulu de prestations dans le cadre du présent contrat de garantie est empêchée pour des raisons dont elle n'a pas à se justifier. Idesoft facture au temps passé la réparation de dommages et pannes dus à des interventions de personnes non autorisées par Idesoft (modifications, essais de réparation, nettoyages, modification de lignes électriques) ou causés par des influences extérieures telles que pannes de courant, surtensions, foudre, dommages causés par des éléments naturels, câbles détériorés par des rongeurs ou autres influences extérieures, de même que les dommages causés par des charges physiques, chimiques ou électriques inhabituelles. Idesoft fournit ces prestations dans la mesure où elles sont économiquement et techniquement justifiables, après demande claire du client et uniquement contre facturation directe au client.

### Validité de la garantie

La garantie peut être transmise à des tiers pendant toute sa durée. La durée de la garantie ne peut être prolongée. Les présentes conditions de garantie sont soumises au droit suisse. Le lieu de juridiction exclusif est Ecublens.